



TENNIS de TABLE HANDISPORT

REGLEMENT SPORTIF DU

CRITERIUM FEDERAL

à partir du 1^{er} septembre 2018

Directeur Sportif
Stéphane LELONG
s.lelong@handisport.org

I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Critérium Fédéral est réservé aux joueurs(ses) licenciés(ées) « **compétitions** » à la Fédération Française Handisport ayant obtenu, ou en attente d'une classification de leur handicap.

II. INSCRIPTIONS ET DROITS D'INSCRIPTION

Tout participant régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement par sa présence.

- a) Chaque saison, tout (e) joueur (se) licencié (e) peut s'inscrire au critérium fédéral et s'acquitter d'un droit d'inscription forfaitaire fixé par la commission fédérale. Cette inscription est valable pour les 3 tours de la saison en cours et permet une éventuelle qualification au Championnat de France Elite par classe, selon les critères de sélection définis dans le règlement de celui-ci.
- b) Les inscriptions se feront uniquement via le site internet de la commission fédérale de Tennis de table Handisport (www.tthandisport.org), au plus tard 1 mois avant le début du 1^{er} tour de la saison concernée (**pour les nouveaux inscrits au niveau régional, l'inscription du nouveau joueur n'ayant jamais participé au critérium fédéral peut se faire jusqu'à 5 jours avant la date de la compétition**). Le droit d'inscription (engagement financier) devra ensuite parvenir par courrier ou virement bancaire au Directeur Sportif avant le tour concerné. Passé ce délai les retardataires se verront infliger une pénalité fixée par la commission fédérale (définie en début de chaque saison)
- c) L'inscription d'un nouveau joueur pour les 2^{ème} et 3^{ème} tour du critérium fédéral, s'effectuera aussi via le site internet de la commission fédérale de TENNIS DE TABLE Handisport, au plus tard 15 jours avant le début du tour concerné et sera prise en compte à réception du règlement financier.
- d) Une fois réalisée, l'inscription est valable pour toute la saison et donc pour les 3 tours.
- e) Les Féminines et les Jeunes sont intégrés avec les Messieurs en appliquant les mêmes règles du critérium fédéral.

III. RESPONSABLE DE L'ORGANISATION

L'organisateur est responsable de l'organisation de la compétition et doit respecter le cahier des charges pour lequel il a postulé.

- a) Les clubs organisant un tour de National seront accompagnés par le responsable national du critérium fédéral et éventuellement la Ligue Régionale Handisport.
- b) Les clubs organisant un tour de Régional seront accompagnés par le correspondant régional avec un suivi par le Comité Départemental et/ou la Ligue Régionale Handisport.

IV. ECHELONS & ORGANISATION SPORTIVE

A. Région ou Inter-Région :

En fonction du nombre de participants présents et pour jouer un maximum de parties, le JA sera autorisé à modifier la formule et proposera 1 poule unique jusqu'à 8 joueurs ou un système de poules de 3 à 5 joueurs, suivi d'un tableau à élimination directe, afin d'obtenir un classement intégral et un vainqueur.

B. Nationale 3 divisée en 4 zones :

- a) Nord-Ouest (régions Bretagne, Pays de Loire, Normandie, Centre-Val de Loire)
- b) Nord-Est (régions Ile de France, Hauts de France, Grand-Est, Bourgogne/Franche-Comté)
- c) Sud-Ouest (régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie)
- d) Sud-Est (régions Auvergne/Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur)

Chaque zone est composée de deux groupes A et B comprenant respectivement 8 joueurs.

C. Nationale 2 divisée en 2 zones :

- a) Nord (Nord Ouest et Nord Est)
- b) Sud (Sud Ouest et Sud Est)

Chaque zone est composée de deux groupes A et B comprenant respectivement 8 joueurs.

D. Nationale 1 :

Composée de deux groupes A et B comprenant respectivement 8 joueurs.

A l'issue des trois tours de critérium fédéral une liste de joueurs qualifiés sera établie pour participer au Championnat de France Elite par classe suivant les conditions de sélection du règlement de celui-ci.

V. DEROULEMENT SPORTIF

2 joueurs d'un même club doivent se rencontrer au 1^{er} tour de la poule, et/ou dans les premiers tours s'ils sont plusieurs d'un même club. La poule sera donc refaite en conséquence.

REGION OU INTER-REGION

L'échelon régional ou Inter-régional est géré par les correspondants régionaux, les joueurs (ses) qui se classeront 1^{er} dans chacune des régions ou Inter-régions accéderont à la **N3-B**.

NATIONALE

A. NATIONALE 3 GROUPE B : Nord-Est, Nord Ouest Sud-Est et Sud-Ouest) :

Les 32 joueurs (8 Zone Nord-Est, 8 Zone Nord-Ouest, 8 Zone Sud-Est et 8 Zone Sud-Ouest) sont répartis en poule unique de 8. Tous les joueurs se rencontrent, à l'issue de toutes les parties, un classement est établi.

- a) Les 1^{er} et 2^{ème} de poule N3-B accèdent au « **Groupe N3-A** ».
- b) Les 7^{ème} et 8^{ème} de poule sont relégués en « Régionale » pour le tour suivant.
- c) En fonction des descentes et forfaits de N1, N2 et N3A, les 6^{ème}, 5^{ème} voire 4^{ème} pourraient aussi descendre en Régionale

B. NATIONALE 3 GROUPE A : Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest :

Les 32 joueurs (8 Zone Nord-Est, 8 Zone Nord-Ouest, 8 Zone Sud-Est et 8 Zone Sud-Ouest) sont répartis en poule unique de 8. Tous les joueurs se rencontrent, à l'issue de toutes les parties, un classement est établi.

- a) Le 1^{er} de poule N3-A Nord-Est et le 1^{er} de poule N3-A Nord-Ouest accéderont tous les 2 au « **Groupe N2-B Nord** ». Le 1^{er} de poule N3-A Sud-Est et le 1^{er} de poule N3-A Sud-Ouest accéderont tous les 2 au « **Groupe N2-B Sud** ».
- b) Les 7^{ème} et 8^{ème} de poule sont relégués en « Groupe N3-B (Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est ou Sud-Ouest) » pour le tour suivant.
- c) En fonction des descentes et forfaits de N1 et N2 les 6^{ème}, 5^{ème} voire 4^{ème} pourraient aussi descendre en N3-B.

B. NATIONALE 2 GROUPE B Nord et Sud :

Les 16 joueurs (8 Zone Nord et 8 Zone Sud) sont répartis en poule unique de 8. Tous les joueurs se rencontrent, à l'issue de toutes les parties, un classement est établi.

- a) Le 1^{er} et 2^{ème} de poule N2-B accéderont au « **Groupe N2-A** ».
- b) Les 7^{ème} et 8^{ème} de poule sont relégués en Nationale 3 Groupe A pour le tour suivant.
- c) En fonction des descentes et forfaits de N1 et N2-A, les 6^{ème} et 5^{ème} pourraient aussi descendre en Nationale 3.

C. NATIONALE 2 GROUPE A Nord et Sud :

Les 16 joueurs (8 Zone Nord et 8 Zone Sud) sont répartis en poule unique de 8. Tous les joueurs se rencontrent, à l'issue de toutes les parties, un classement est établi.

- a) Les 1^{er} de poule N2-A accéderont à la Nationale 1 « **Groupe N1-B** ».
- b) Les 7^{ème} et 8^{ème} de poule sont relégués en Nationale 2 Groupe B pour le tour suivant.
- c) En fonction des descentes de N1, le 6^{ème} pourrait aussi descendre en N2-B.

D. NATIONALE 1 GROUPE B :

Les 8 joueurs sont répartis en poule unique de 8. Tous les joueurs se rencontrent, à l'issue de toutes les parties, un classement est établi.

- a) Le 1^{er} et le 2^{ème} de poule accéderont à la Nationale 1 **Groupe A** ».
- b) Les 7^{ème} et 8^{ème} de poule sont relégués en Nationale 2A (Nord ou Sud en fonction de leur zone d'appartenance) » pour le tour suivant.
- c) En fonction des descentes et forfaits de N1A, le 6^{ème} pourrait aussi descendre en N2-B.

NATIONALE 1 GROUPE A :

Les 8 joueurs sont répartis en poule unique de 8. Tous les joueurs se rencontrent, à l'issue de toutes les parties, un classement est établi.

- a) Le 1^{er} de poule est déclaré **vainqueur de la Nationale 1**
- b) Les 7^{ème} et 8^{ème} de poule sont relégués en « Groupe N1-B » pour le tour suivant.

VI. FORFAITS

Tout forfait doit être signalé auprès de l'organisateur de la compétition et du responsable du critérium fédéral.

- a) Un forfait est considéré excusé **jusqu'à 8 jours** avant la compétition sans justificatif à fournir s'il est signifié au Directeur Sportif et Responsable du critérium fédéral.
- b) **Passé ce délai**, il devra justifier son absence de la compétition par un certificat médical, une attestation de travail ou autre document officiel.
Sans justificatif d'absence, le joueur (se) sera exclu du critérium fédéral et du championnat de France Elite par classe même s'il se trouve qualifié.
- c) En cas d'accident ou d'évènement de force majeure (d'intempéries exceptionnelles ou de grève de transport) survenant au dernier moment : pour ce tour le joueur marque 0 point et descend dans le groupe immédiatement inférieur.
- d) Un(e) joueur(se) forfait au 1^{er} et au 2^e tour de critérium fédéral ne pourra pas participer au 3^{ème} tour et **sera exclu** du championnat de France Elite par classe même s'il(elle) se trouve qualifié(e). De même, un(e) joueur(e) qui cumule 2 forfaits sur les 3 tours de critérium ne pourra pas être qualifié pour le Championnat de France Elite par classe
- e) **Refus de monter : il est interdit pour les divisions Nationales.** Il est autorisé au niveau régional ou Inter-régional et devra être signalé dès la fin des rencontres et au mieux à l'inscription au critérium fédéral.
- f) Un(e) joueur(se) inscrit au critérium fédéral handisport et faisant un forfait pour les **3 tours** se verra rétrogradé de **3 groupes pour le début de la saison suivante**. La même règle est appliquée pour les joueurs ne s'inscrivant pas au critérium pendant 1 seule saison.

VII. MODALITÉS DE CLASSEMENT DANS LES POULES

- a) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de victoires.
- b) La cotation de parties est désormais la suivante :
 - Victoire : 2 points
 - Défaite : 1 point
 - Abandon : 1 point
 - Forfait : 0 point

En poule, un joueur scratché marquera 0 point pour le match non joué et n'aura pas 1 point pour défaite.

- c) Lorsque deux participants terminent à égalité de victoires, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.
- d) Lorsque plus de 2 participants terminent à égalité de victoires, il est établi un nouveau classement entre les ex-æquo portant sur les résultats des parties les ayant opposés entre eux en faisant le total des victoires, puis si c'est nécessaire le quotient des manches gagnées par les manches perdues et si besoin le quotient des points gagnés par les points perdus (voir Annexe 2-Synoptique).
- e) En cas d'égalité persistante l'avantage est donné :
 - Au plus jeune âge.
 - Au n° de classe le plus faible.

III. COTATION ET CLASSEMENT

Lors des 3 tours de critérium, chaque joueur(e) cumule des points qui lui permet de se qualifier pour le championnat de France Elite par classe, les résultats des participants sont cotés selon le barème suivant :

	N1-A	N1-B	N2-A	N2-B	N3-A	N3-B	Région
1er	1000	800	600	450	300	190	100
2ème	950	760	570	420	280	175	85
3ème	920	730	550	400	260	160	70
4ème	900	710	540	390	250	150	60
5ème	890	700	530	380	240	140	50
6ème	880	690	520	370	230	130	40
7ème	870	680	510	360	220	120	30
8ème	860	670	500	350	210	110	20
9è et +							10

Lorsque deux ou plusieurs joueurs(es) se trouvent à égalité de points à l'issue des 3 tours de critérium, l'avantage est donné, au plus jeune âge.

IX. NOUVEAUX JOUEURS CLASSÉS FFTT POUR LE 1^{er} TOUR DE LA SAISON

- Un joueur est considéré comme « nouveau joueur » uniquement s'il n'a **jamais été inscrit** ou s'il n'a **pas participé depuis 2 saisons complètes** au critérium fédéral handisport.
- Les nouveaux joueurs seront incorporés suivant leurs points FFTT.
- En aucun cas un nouveau joueur ne pourra intégrer directement le niveau le plus haut de chaque division (N1 A, N2 A ou N3 A).
- Une fois la division identifiée (N1B, N2B ou N3B), le nouveau joueur sera incorporé immédiatement sous le joueur ayant plus de points que lui.
- Il ne peut y avoir au maximum que deux nouveaux joueurs intégrés dans la même division. L'ordre est établi par les points classement FFTT de la saison en cours. Le plus jeune en cas d'égalité de points.

Debout :

En N1 B : avoir 1600 points au moins sur la licence de la saison en cours

En N2 B : avoir 1100 points au moins points sur la licence de la saison en cours

En N3 B : avoir 650 points au moins sur la licence de la saison en cours

Assis :

En N1 B: avoir 1100 points au moins sur la licence de la saison en cours

En N2 B: avoir 750 points au moins sur la licence de la saison en cours

En N3 B : avoir 550 points au moins sur la licence de la saison en cours

Il n'y aura aucune intégration de nouveaux joueurs en N1, N2 et N3 après le 1^{er} tour.

X. REPECHAGES

- a) En cas de forfait dans un groupe, le premier joueur descendant est repêché.
- b) Dans le cas de plusieurs forfaits dans un groupe, si tous les joueurs descendants ont été repêchés, le repêchage se fera parmi les 2^{ème}, 3^{ème} (ainsi de suite) du tour précédent.
- c) Lorsque deux ou plusieurs joueurs(ses) sujet au repêchage se trouvent à égalité de points, l'avantage est donné :
 - Au plus jeune âge.
 - Au n° de classe le plus faible.
- d) Après la sortie de la liste définitive des participants, les repêchages n'auront plus lieu **7 jours** avant le tour concerné. En cas de forfait de dernière minute dans le groupe A d'une division, ce groupe pourra être complété par les joueurs du groupe B éligibles. Le groupe A doit toujours être le plus complet possible.

XI. ABANDON

- a) Lors d'un tour de critérium fédéral, tout joueur qui abandonne en cours de compétition et qui ne rejoue pas les parties suivantes marque les points du dernier joueur de la poule. Il est de fait relégué dans le groupe immédiatement inférieur.
- b) Le classement de la poule est refait en annulant les résultats des parties auxquelles il (elle) aura participé(e).

XII. RETARD

- a) Si un (e) joueur (se) ne se présente pas à l'appel de son nom, il (elle) sera scratché (e) au bout de **15 minutes** après le début de l'horaire fixé pour sa partie et marque 0 point pour la partie.
- b) S'il (elle) est présent (e) pour le match suivant il (elle) est autorisé à jouer. Les joueurs(ses) de la poule concernée ne pourront pas refuser de disputer les parties restantes.

XIII. PODIUMS

Dans les divisions Nationales, la présence sur le podium en fin de compétition est obligatoire. Une absence (sauf cas de force majeure autre que transport) sera sanctionnée en enlevant purement et simplement les points acquis lors de la journée. La récompense ne pourra en aucun cas être récupérée par un membre du club ou un autre."

XIV. SOURDS ET MALENTENDANTS

Les joueurs(ses) classifiés « sourds et malentendants » sont autorisés à participer au critérium fédéral handisport à la seule condition qu'ils jouent sans appareillage correctif. Ils ne sont pas qualifiables pour le Championnat de France Elite (par classe de 1 à 10) mais seulement pour le championnat de France Sourds dans lequel ils doivent également participer sans appareillage correctif.

XV. HORAIRE ET ORGANISATION

- a) Le critérium fédéral se déroule le samedi de 9h à 18h30. (Le niveau régional peut éventuellement être joué le dimanche sur demande motivée de l'organisateur lors de sa candidature)
- b) La salle doit être ouverte à **7h30 au plus tard** et le pointage des sportifs doit être prévu pour 8h
- c) Les sportifs doivent seulement présenter leur licence pour être autorisé à jouer. La carte verte est supprimée et remplacée par un listing en ligne sur le site Internet de la Commission faisant foi de la classe de handicap.

d) 1 heure de pause déjeuner peut être prévue dans l'horaire général

e) Horaire général type :

08h00 : pointage des licences

09h00 : joueurs debout Tour 1

09h30 : joueurs assis Tour 1

10h00 : joueurs debout Tour 2

10h30 : joueurs assis Tour 2

11h00 : joueurs debout Tour 3

11h30 : joueurs assis Tour 3

12h15 à 13h15 Pause Déjeuner

13h30 : joueurs debout Tour 4

14h00 : joueurs assis Tour 4

14h30 : joueurs debout Tour 5

15h00 : joueurs assis Tour 5

15h30 : joueurs debout Tour 6

16h00 : joueurs assis Tour 6

16h30 : joueurs debout Tour 7

17h00 : joueurs assis Tour 7

17h45 : podiums

18h15 : fin de la journée

En cas de questions sur le critérium fédéral : tennisdetable@handisport.org (Directeur Sportif)

Responsable debout : Karen Masset

Responsable Fauteuil : Eric Drevet